

avons surtout insisté auprès des États-Unis sur l'urgence et l'importance de la question.

Nous pouvons être sûrs que l'enquête menée par la Commission mixte internationale sera positive. Il suffit de songer à l'excellent travail accompli par cette commission au sujet des Grands lacs, dont le rapport a été accepté par les deux gouvernements et grâce auquel on a établi les rouages nécessaires à l'assainissement des eaux. Il va sans dire que le problème de l'épave du pétrolier *Sydney E. Smith* se pose actuellement dans les Grands lacs, mais on y remédie conformément aux méthodes approuvées par nos deux gouvernements. Le navire est dans les eaux américaines et nous voyons à ce que les Américains se conforment aux accords établis pour des situations urgentes comme celle-là.

Nous sommes convaincus qu'une enquête de la part de la Commission mixte internationale sera constructive. Nous savons que, dans ces domaines, il nous est possible de persuader les États-Unis de notre point de vue. La Commission mixte internationale est un organisme précieux. Voilà plus d'un demi-siècle qu'elle confirme son utilité dans des cas intéressant le Canada et les États-Unis. Un organisme permanent de ce genre est indispensable pour résoudre ces problèmes de rapports entre nos deux pays. J'espère qu'au cours de ce débat on ne laissera pas entendre, et je l'ai rarement entendu dire, que saisir la Commission mixte internationale de cette question n'est pas une décision des plus utiles et constructives. C'est pourquoi j'ai été heureux de voir le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) préciser sa suggestion de saisir la Commission mixte internationale de ce problème. J'ai étudié les différentes motions présentées à la Chambre et j'estime que c'est la mesure la plus efficace que nous pouvions prendre pour souligner les inquiétudes...

M. Lewis: Puis-je demander au ministre que, la prochaine fois qu'il préparera une motion, il la remette à quelqu'un d'autre à la Chambre?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne vois personne mieux placé que le député de Fraser Valley-Est qui prend plus à cœur les intérêts de la Colombie-Britannique que tout autre député NPD de cette province.

• (1240)

M. Pringle: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Fraser Valley-Est invc que le Règlement.

M. Pringle: Monsieur l'Orateur, je nie catégoriquement la déclaration du chef du Nouveau parti démocratique. J'ai d'abord crayonné la motion, puis l'ai fait dactylographier.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, voici un exemple de la culture supérieure des députés de l'arrière-ban du parti libéral. Apparemment, au sein du NDP, l'inspiration vient constamment d'en haut. Parmi nous, les initiatives peuvent venir de la base, ce dont nous sommes très fiers.

Le gouvernement est conscient du nombre croissant des problèmes du milieu communs au Canada et aux États-Unis. Certains devront être attaqués sous un nouvel angle. Nous sommes heureux, toutefois, qu'un organisme expérimenté, et néanmoins souple, la Commission mixte internationale, puisse s'attaquer effectivement à une certaine catégorie des problèmes qui concernent particulièrement la pollution des eaux limitrophes. C'est pourquoi le gouvernement prévoit que la CMI jouera à l'avenir un rôle accru.

Dans une brève digression, qu'il me soit permis de faire état de l'amendement proposé par le député du Yukon (M. Nielsen) et d'ajouter quelques commentaires. Je crois avoir compris dans quel esprit il l'a proposé. Il veut appuyer la CMI et s'assurer qu'elle dispose des ressources voulues pour accomplir son important travail. Bien entendu, cette résolution ne saurait accroître les pouvoirs de la CMI, ni intimé au gouvernement des États-Unis de mettre des ressources à sa disposition. La Chambre comprend sans doute que la CMI doit travailler selon un mandat d'origine mixte et non pas simple et unilatérale. En ce qui me concerne, et je crois exprimer l'avis des ministériels à la Chambre, nous ne nous opposerons pas à cet amendement. Nous l'appuierons pour assurer l'unanimité, unanimité que les députés souhaitent, je le sais.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Quel sacrifice!

M. Alexander: C'est ce qu'on pourrait appeler de la saine raison.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, vous le savez, nous voulons aborder la question sans esprit de controverse, comme un problème national grave; nous voulons écarter ces résonances politiques qu'y ont bien des fois ajoutées les vis-à-vis. Nous voulons que cette résolution soit approuvée à l'unanimité. Je voudrais que tous les députés appuient ce renvoi à la Commission mixte internationale. C'est dans cet esprit que j'appuie l'amendement, bien que je n'aie pas eu la possibilité de le rédiger.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Trêve d'angélisme, Mitch.

L'hon. M. Sharp: Qu'il me soit permis de dire, au nom du Canada, que nous avons pris des dispositions pour fournir plus de moyens à la Commission. Nous avons demandé instamment aux États-Unis de tenir compte des travaux antérieurs de la Commission sur la pollution des eaux intérieures limitrophes, par le truchement d'un renvoi qui pour la première fois porterait sur le danger de pollution des eaux côtières. C'est la première fois qu'un tel renvoi a été tenté, et nous employons tous nos pouvoirs de persuasion afin d'amener les États-Unis à se rendre compte qu'à l'avenir ce domaine sera aussi important que l'ont été les Grands Lacs dans le passé. Pendant ce temps, les travaux qu'ont entrepris les deux gouvernements en ce qui concerne les mesures de prévoyance destinées à améliorer les réseaux de navigation se poursuivront énergiquement.